

DECISION DU PRESIDENT
N° D-2022/184

**Renouvellement du réseau d'eaux usées et reprise des branchements -
Emissaire de la Vallée du Dan - BIEVILLE-BEUVILLE et PERIERS-SUR-
LE-DAN - Demande de subvention**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Dans le cadre de la phase 4 du projet de renouvellement de l'émissaire des eaux usées de la Vallée du Dan sur les communes de Biéville-Beuville et Périers-sur-le-Dan, il est nécessaire de procéder au renouvellement du réseau d'eaux usées sur une longueur de 2 480 m ainsi qu'à la reprise des branchements.

Cette opération est évaluée à 1 600 000 € HT.

Cette opération est subventionnable par l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre de son 11^{ème} programme.

VU l'article L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation d'attribution du conseil communautaire au Président,

DECIDE

ARTICLE 1 : de solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou tout autre organisme pour subventionner cette opération au taux le plus élevé.

ARTICLE 2 : Monsieur le directeur général des services de la Communauté Urbaine Caen la mer est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : la présente décision sera intégrée au registre des délibérations et il en sera rendu compte au conseil communautaire.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse

au recours gracieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 9 novembre 2022

Transmis à la préfecture le **15 NOV. 2022**
Identifiant de l'acte
Affiché le **15 NOV. 2022**
Exécutoire le **15 NOV. 2022**
Notifié le

Le Président ,

Joël BRUNEAU

